



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

RAPPORT DU COMITÉ DES NORMES

POINT 9.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

Introduction

- [1] Le présent rapport récapitule les activités menées par le Comité des normes (CN) en 2023 et donne un aperçu des travaux qui se profilent à l'horizon pour le Comité et, partant, pour les parties contractantes. Cette année, le CN a tenu ses deux réunions habituelles, en mai et en novembre. Le Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) s'est réuni, en mai. Les rapports détaillés des réunions du CN¹ et des informations complémentaires² sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI).
- [2] Le travail productif réalisé par le CN au cours des dernières années a abouti à l'adoption par la CMP, à sa 17^e session (2023), de trois (3) normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) (y compris les annexes) et d'un (1) traitement phytosanitaire (TP). Le CN a également adopté deux (2) protocoles de diagnostic (PD) au nom de la CMP en 2023³.
- [3] Le CN s'est également consacré à d'autres tâches, parmi lesquelles:
- la rédaction de modifications de fond et la révision de la procédure d'établissement de normes;
 - la participation aux ateliers régionaux de la CIPV en 2023;
 - la participation au webinaire de juin 2023 concernant l'appel à propositions de thèmes de la CIPV en 2023 sur les normes et la mise en œuvre⁴;
 - la collaboration continue avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR), y compris en tant que membres de l'Équipe spéciale chargée des thèmes;
 - l'élaboration par un petit groupe d'un document sur le projet d'annexe à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*) – *Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences* (2018-009) visant à exprimer les préoccupations relatives à ce texte et à proposer des solutions permettant une compréhension commune des approches systémiques;
 - la prise de 23 décisions au moyen du processus décisionnel par voie électronique et la supervision des deux groupes de travail d'experts et des quatre groupes techniques de la CIPV, auxquels participent plus de 45 experts.

¹ Page web du Comité des normes (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/>.

² Page web sur l'établissement de normes (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/>.

³ Normes adoptées (NIMP): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

⁴ Webinaire de la CIPV concernant l'appel à propositions de thèmes 2023 de la CIPV: normes et mise en œuvre (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/news/workshops-events/webinars/2023-ippc-call-for-topics-june-2023/>.

- [4] Les travaux du CN aident la CIPV à remplir sa mission en tant qu'unique organisation internationale reconnue chargée de l'établissement de normes phytosanitaires. Les parties contractantes, les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) et d'autres organisations internationales apportent au CN de précieuses observations, ainsi qu'une aide dans l'organisation d'un certain nombre de réunions et d'autres activités. Le CN remercie donc les parties contractantes du soutien qu'elles lui apportent par la participation de délégués et d'experts au processus d'élaboration de normes et par la promotion de ce processus.
- [5] Les progrès du CN dans l'élaboration des NIMP dépendent entièrement de la mobilisation, de la participation et des contributions techniques d'experts de toutes les régions. Ces experts peuvent être issus des parties contractantes, des ORPV et d'autres organisations internationales. Le bon fonctionnement du Comité repose de manière essentielle sur l'engagement des parties contractantes dans le processus de nomination et de soutien des experts qui participent en tant que membres actifs aux travaux du CN, des groupes techniques et des divers groupes de travail d'experts.
- [6] En 2023, certains membres du CN n'avaient pas reçu l'autorisation de participer aux réunions du Comité, des groupes techniques ni des groupes de travail d'experts. Il convient de rappeler que la présence et la participation de tous les membres du CN aux réunions sont impératives. Leur participation est indispensable au bon fonctionnement du CN; celui-ci ne peut, sans elle, rédiger des projets de documents normatifs qui répondent aux besoins des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV). Il est primordial que les ONPV et les ORPV continuent à apporter leur soutien par la désignation de candidats et, si ceux-ci sont retenus, qu'elles facilitent le respect des engagements formulés dans les énoncés d'engagement.
- [7] Le présent rapport met en lumière les contributions importantes apportées par le CN, les responsables de suivi d'activité du CN et les membres des groupes techniques et des groupes de travail d'experts. Les progrès enregistrés pour plus de 42 des 73 thèmes inscrits dans la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*⁵ sont le fruit d'efforts considérables de la part de toutes les parties prenantes, à savoir le CN, les groupes techniques, les experts, les parties contractantes, les ORPV, d'autres organisations internationales et le secrétariat de la CIPV (ci-après «le secrétariat»).
- [8] Les activités menées conjointement par le CN et le secrétariat, en particulier par l'équipe de l'Unité chargée de l'établissement des normes, permettent d'enrichir de manière continue les normes internationales, selon un processus efficace, transparent et ouvert qui répond aux attentes de la communauté de la CIPV.

Protocoles de diagnostic adoptés par le Comité des normes au nom de la CMP

- [9] En août 2023, le CN a adopté, au nom de la CMP, les protocoles de diagnostic (PD) suivants, en tant qu'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*):
- PD 32: Genre *Ceratitis*
 - PD 33: *Mononychellus tanajoa*

Consultations de la CIPV

- [10] Les projets de NIMP, de TP et de PD dont il est question dans la présente section ont été examinés et révisés par le CN, le Groupe technique sur le Glossaire (GTG), le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD), le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) et le Groupe technique sur les normes relatives à des marchandises (GTNM). Les consultations ci-après ont été menées⁶:

⁵ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list>.

⁶ Consultations de la CIPV (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/cpm/consultations/member-consultation-draft-ispms/>.

2023 – première consultation

Projets de NIMP

- Réorganisation et révision des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire (2020-001), Priorité 1
- Projet d'annexe à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*): Déplacements internationaux de mangues (*Mangifera indica*) (2021-011), priorité 1
- Projet d'annexe à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*): Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois (2015-004), priorité 3

Projet de TP

- Traitement thermique à la vapeur contre *Planococcus lilacinus* (2021-028)

Projet de PD

- Révision du protocole de diagnostic 09 – Genre *Anastrepha* Schiner (2021-002)
- Révision du protocole de diagnostic 27 – *Ips* spp. (2021-004)
- Révision du protocole de diagnostic 25 – *Xylella fastidiosa* (2021-003)

2023 – deuxième consultation

Projets de NIMP

- Projet d'amendements à apporter en 2022 à la NIMP 5: (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001), priorité 1
- Projet d'annexe à la NIMP 37 (*Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae)*) – Critères d'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits (2018-011)

Projet de TP

- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029)

Recommandation de projets de NIMP pour adoption par la CMP, à sa 18^e session (2024) (traitée séparément au point 10 de l'ordre du jour)

- Projet d'amendements à apporter en 2022 à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001)
- Projet d'annexe à la NIMP 37 (*Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae)*) – Critères d'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits (2018-011)
- Projet de révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*) (2009-002)
- Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029)

Soutien apporté par les parties contractantes aux activités d'établissement de normes

- [11] Comme les années précédentes, des parties contractantes et organisations internationales ont continué à soutenir les activités liées à l'établissement des normes de la CIPV. Il convient de remercier tout spécialement l'Australie, qui a apporté au secrétariat de la CIPV une contribution régulière entièrement en nature en 2023, consacrée à 20 pour cent à l'Unité chargée de l'établissement des normes et à 80 pour cent à l'appui de ses activités sur les conteneurs maritimes.

- [12] La Nouvelle-Zélande, le Japon, l’Australie, le Brésil et l’Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ont également appuyé les activités normatives en accueillant des réunions des groupes d’experts chargés de la rédaction.

Aspects saillants des activités du CN

Modifications importantes apportées à la procédure d’établissement des normes

- [13] En 2023, le CN a examiné en détail plusieurs propositions de modifications de la procédure d’établissement des normes, ainsi que plusieurs sections du Manuel de procédure pour l’établissement de normes de la CIPV. Certaines des modifications comportaient des recommandations formulées par le CN-7 lors de sa réunion de mai 2023, après que le Comité lui avait demandé de réexaminer le document en tenant compte en particulier du GTNM.
- [14] Le CN a examiné plusieurs sections: la procédure d’établissement des normes de la CIPV, les thèmes, l’article 7 du règlement intérieur du CN et les groupes de travail d’experts, y compris le rôle des observateurs et des experts invités. Au terme de son évaluation approfondie, le CN a recommandé l’adoption des révisions proposées à la 18^e session de la CMP. Ces propositions de révision sont détaillées dans le document portant la cote CPM 2024/08.

Participation du CN aux ateliers régionaux 2023 de la CIPV⁷

- [15] L’atelier régional 2023 de la CIPV, qui avait pour thème «La santé des végétaux au service de la protection de l’environnement», a pu compter sur la participation de membres du CN des différentes régions de la FAO. Le CN a fortement contribué à la réussite des ateliers régionaux 2023 de la CIPV, en veillant à ce qu’au moins un de ses membres y participe afin de faire le point et de présenter des documents sur les projets de NIMP soumis à consultation. L’étroit travail de collaboration entre le secrétariat de la CIPV, le CMR, le Bureau, les ONPV et les ORPV a permis de mener à bien ces ateliers.
- [16] Les sept ateliers régionaux 2023 de la CIPV se sont tenus en août et en septembre, pendant trois à cinq jours, et ont été organisés en présentiel ou dans un format hybride. Leur programme comprenait les éléments suivants:
- élaboration de projets de NIMP et d’autres documents publiés pour une première ou deuxième consultation dans le Système de mise en ligne des observations, et débat à leur sujet;
 - renforcement des capacités phytosanitaires afin de faire mieux connaître les ressources phytosanitaires à la disposition des ONPV au sein de la communauté de la CIPV;
 - sujets d’intérêt et expériences au niveau régional;
 - dans certaines régions, une journée supplémentaire a été consacrée à la visite de laboratoires et de sites de production végétale dans le pays hôte.

Processus de prise de décision du CN par voie électronique

- [17] Entre ses sessions, le CN a recours à des moyens électroniques (forums et sondages), en tant que de besoin et conformément au règlement intérieur, afin d’accélérer l’élaboration de projets de NIMP, de spécifications, de PD et de TP et pour traiter des questions restées en suspens.

Les communications électroniques sont possibles pour les types de discussions et de décisions énumérés ci-après:

- approbation de candidats sélectionnés pour les groupes d’experts chargés de la rédaction;
- approbation des sujets (protocoles de diagnostic, traitements phytosanitaires et termes) à inclure dans le programme de travail des groupes techniques;
- observations concernant des documents explicatifs dans le cadre du processus de révision;
- validation de projets de NIMP en vue de la première consultation (étape 4);

⁷ Ateliers régionaux de la CIPV en 2023 (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/regional-ippc-workshops/2023-ippc-regional-workshop/>.

- examen des observations (étape 5);
- examen des dispositions à prendre concernant les projets de NIMP modifiés à la suite des observations (étape 6);
- élaboration et approbation des projets de spécifications en vue d'une consultation;
- changements relatifs aux responsables (des spécifications, projets de NIMP et groupes techniques);
- toute autre tâche indiquée par la CMP ou le CN durant une réunion présentielle;
- cas exceptionnels définis sur consultation du secrétariat et du président du CN.

[18] Lors de sa réunion de mai 2023, le CN est convenu que le processus de sélection des membres du groupe technique par voie électronique devrait rester inchangé et que les décisions ne seraient prises qu'en l'absence d'objections (c'est-à-dire uniquement en cas de consensus après un sondage). Le CN a demandé que le secrétariat actualise en conséquence les procédures relatives à la tenue des discussions et à la prise de décision par voie électronique; il lui a aussi demandé d'obtenir un avis juridique sur les règles relatives au vote et à la prise de décision en l'absence de réunions en présentiel. Durant sa réunion de novembre, le CN a fait le point sur les mesures qu'il avait prises pendant les réunions de mai 2023 concernant l'examen du processus de décision par voie électronique.

Participation du Comité des normes à l'appel à propositions de thèmes 2023 de la CIPV – normes et mise en œuvre

[19] Le secrétariat de la CIPV a organisé un webinaire en juin 2023⁸, avec pour objectif général de renforcer les capacités et la coopération des ONPV et des ORPV, d'informer, de sensibiliser et d'améliorer la qualité des propositions présentées. Le webinaire visait à présenter le processus d'appel à propositions de thèmes et les mesures visant à obtenir des propositions de haute qualité. Le webinaire a été l'occasion pour les participants de poser des questions sur le processus d'envoi de propositions. Il a permis d'expliquer en détail comment remplir les formulaires d'envoi de proposition électronique et en quoi ceux-ci sont utiles, ainsi que de mieux comprendre les informations nécessaires à la formulation idoine des propositions envoyées.

Certains membres du CN ont participé au webinaire en qualité de facilitateurs et ont fait part de leur expérience. Le webinaire de la CIPV sur l'appel à propositions de thèmes 2023 visait à:

- expliquer en détail comment remplir les formulaires d'envoi de proposition électronique et en quoi ils sont utiles;
- renforcer les capacités afin d'améliorer la coordination aux niveaux national et régional;
- faire mieux comprendre l'importance du soutien interrégional et mondial aux propositions envoyées;
- approfondir les connaissances sur les facteurs limitant l'approbation de nouveaux thèmes et les références qui devraient être utilisées afin de garantir la pertinence des propositions pour la communauté de la CIPV;
- informer la communauté de la CIPV de l'appel à propositions de thèmes et de la méthode à suivre;
- mieux faire comprendre les informations nécessaires à la bonne préparation des propositions à envoyer;
- clarifier les rôles et les responsabilités des représentants du Bureau, du CMR et du CN, ou de leur ORPV, dans la planification et la préparation des dossiers relatifs aux propositions à envoyer.

De plus, trois membres du CN ont fait partie de l'équipe spéciale chargée des thèmes lors de l'appel à propositions de thèmes 2023 de la CIPV. Ces membres du CN ont contribué à faire une présélection

⁸ Webinaire de la CIPV sur l'appel à propositions de thèmes 2023 (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/events/webinars/>.

parmi les thèmes soumis et à formuler des recommandations à l'intention du CMR et du CN sur la meilleure façon de traiter les thèmes.

Renforcement de la collaboration entre le CN et le CMR

- [20] En plus de sa collaboration par le biais de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, le CN a continué à être invité à réviser les documents du CMR; il a aussi apporté d'autres contributions au CMR, surtout liées aux questions relatives à la mise en œuvre relevées dans les projets de NIMP. Par ailleurs, des membres du CMR sont toujours conviés aux réunions des groupes de travail d'experts en qualité d'experts invités. Cette pratique courante renforce la collaboration entre le CN et le CMR et accroît l'efficacité des activités menées sous l'égide de la CIPV. La participation réciproque, en qualité d'observateur, d'un membre du CN au CMR et d'un membre du CMR au CN vient également étayer cette collaboration.

Activités menées par les groupes d'experts chargés de la rédaction

- [21] Le CN supervise les travaux des groupes de travail d'experts et des groupes techniques. On trouvera ci-après une synthèse des travaux de ces groupes.

Groupe technique sur les protocoles de diagnostic

- [22] Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD)⁹ est un groupe d'experts issus d'ONPV, d'ORPV et d'autres organisations internationales sélectionnés par le CN parmi les candidatures reçues dans le cadre d'appels ouverts pour élaborer des protocoles de diagnostic internationaux à l'appui de l'harmonisation des procédures de détection et d'identification des organismes nuisibles dans le monde. Cette démarche contribue à une plus grande transparence des diagnostics des organismes nuisibles réglementés et facilite la résolution des litiges entre partenaires commerciaux. Comme le souligne la recommandation 7 de la CMP, la certification phytosanitaire, les inspections à l'importation et l'application des traitements phytosanitaires appropriés doivent se fonder sur un dépistage précis et rapide des organismes nuisibles.
- [23] Le GTPD couvre 27 thèmes (ou projets de PD) dans six disciplines et à différents stades de développement, dont cinq révisions de PD adoptés.
- [24] Le GTPD a continué à exécuter son programme de travail pendant toute l'année 2023; il a encadré plus de 50 auteurs de PD de différents pays¹⁰. En 2023, deux PD ont été adoptés en tant qu'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*), cinq projets de PD sont passés au stade de la consultation d'experts, et le CN a approuvé une période de consultation pour trois projets de PD.
- [25] Le GTPD a tenu deux réunions virtuelles en 2023, ainsi qu'une réunion en présentiel du 30 octobre au 3 novembre 2023, au siège de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), à Paris (France).
- [26] Le CN est convenu qu'une période de consultation supplémentaire serait ouverte en janvier 2024, consacrée aux projets de PD exclusivement, étant donné l'augmentation prévue du volume de travail de ce groupe technique. Cette période de consultation supplémentaire se déroulera du 30 janvier au 30 mai 2024 par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations et il y aura des communications à ce sujet sur le PPI.

⁹ Page web du GTPD (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-diagnostic-protocols/>.

¹⁰ Groupes de rédaction des protocoles de diagnostic (PD) de la CIPV (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/publications/2582/>.

Groupe technique sur les traitements phytosanitaires

- [27] Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP)¹¹ évalue les données transmises par les ONPV et les ORPV et examine, révisé et élabore des traitements phytosanitaires. Il donne également des indications au CN sur des questions spécifiques concernant les traitements phytosanitaires.
- [28] Le GTTP évalue les traitements qui lui sont soumis en regard des exigences figurant dans la NIMP 28: *Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*. Il travaille sous la supervision du CN, auquel il fait rapport. Il est actuellement composé de dix membres¹² et d'un responsable (représentant du CN). Les domaines de compétence des membres sont l'irradiation, la fumigation, les traitements par variation de température, les traitements par atmosphère modifiée et les traitements chimiques.
- [29] Le GTTP contrôle les informations disponibles dans l'outil en ligne¹³ qui permet de rechercher les traitements phytosanitaires utilisés dans le contexte du commerce international (traitements adoptés par la CMP et autres traitements) et il améliore l'accès des parties contractantes aux informations et aux traitements possibles afin de favoriser un commerce sans risque.
- [30] Le GTTP a tenu une réunion en présentiel du 9 au 13 octobre 2023, au siège de la FAO, à Rome, et quatre réunions par visioconférence en juin, août et novembre.
- [31] La CMP, à sa 17^e session, a adopté la procédure d'établissement des normes révisée afin d'accélérer l'élaboration des TP si aucune observation importante n'est présentée lors du premier cycle de consultation des pays. Le Groupe technique a examiné les deux TP soumis pour une première et une deuxième consultation en juillet 2023 et a recommandé l'un d'eux au CN pour approbation, en vue de son adoption.
- [32] Le GTTP a également cherché à faciliter les propositions de nouveaux traitements, comme convenu par le CN en mai 2023, et les parties contractantes ont présenté six nouvelles propositions de TP en 2023. Le GTTP a relevé plusieurs autres traitements qui profiteraient à la communauté de la CIPV. Le GTTP a examiné ces propositions et a recommandé de les ajouter au programme de travail du Groupe.

Groupe technique sur le Glossaire

- [33] Le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires (GTG)¹⁴ procède en continu à l'actualisation et à l'amélioration de la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) et il contribue également aux activités du CN et des groupes de travail d'experts, ce qui témoigne de son importance et du rôle qu'il joue dans le processus d'élaboration des normes. Actuellement, le GTG¹⁵ est composé de dix experts, y compris le responsable du CN, qui ont une bonne connaissance des systèmes phytosanitaires et qui couvrent l'ensemble des langues de la FAO.
- [34] Le programme de travail du GTG comprend la création, la révision ou la suppression de termes ou de définitions de glossaire. Le GTG a tenu une réunion virtuelle en 2023 et une réunion en présentiel organisée par l'ONPV du Brésil dans le bureau local du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire à Fortaleza (Brésil), du 4 au 8 décembre 2023.

¹¹ Page web du GTTP (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-phytosanitary-treatments/>.

¹² Liste des membres du GTTP (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/81655/>.

¹³ Outil de recherche sur les traitements phytosanitaires de la CIPV (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/centre-of-excellence/phytosanitary-treatments-tool/>.

¹⁴ Page web du GTG (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-glossary-phytosanitary-terms-ispn-5/>.

¹⁵ Liste des membres du GTG (2023-04-05) (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/publications/8069/>.

Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises

- [35] Le Groupe technique de la CIPV sur les normes relatives à des marchandises (GTNM)¹⁶ a été créé par la Commission des mesures phytosanitaires à sa 14^e session, en 2019¹⁷, pour contribuer à l'élaboration des normes relatives à des marchandises et veiller à ce que ce processus d'élaboration soit suffisamment rigoureux, ciblé et doté de ressources suffisantes.
- [36] Un seul thème figure actuellement au programme de travail du GTNM, suite à l'appel à propositions de thèmes 2021 de la CIPV: Annexe à la NIMP 46 – Déplacements internationaux de mangues (*Mangifera indica*) (2021-011), priorité 1.
- [37] Le projet de NIMP a été élaboré et sa première version a été soumise à une première consultation en 2023.
- [38] Le GTNM a tenu sept réunions virtuelles en 2023 et une réunion en présentiel, du 16 au 20 janvier 2023, à Tokyo (Japon).

Groupe de travail d'experts sur la révision de la NIMP 26 (Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae)) (2021-010)

- [39] Le Groupe de travail d'experts sur la NIMP 26 a proposé des révisions fondamentales de cette norme, concernant en particulier l'établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae) conformément à la spécification 75. L'objectif de la NIMP 26 était de créer un cadre global qui permette aux pays d'appliquer des mesures phytosanitaires normalisées afin de créer et de pérenniser des zones exemptes d'organismes nuisibles, cruciales dans la lutte contre les effets sensibles des mouches des fruits sur l'agriculture et les économies nationales.
- [40] Le Ministère des industries primaires de la Nouvelle-Zélande a accueilli la réunion du Groupe de travail d'experts du 10 au 14 juillet 2023 à Wellington (Nouvelle-Zélande). Cette révision visait à harmoniser la NIMP 26, adoptée en 2006, avec les normes actuelles, notamment certaines normes révisées dernièrement, telles que les NIMP 8 et 4. Il s'agissait de réduire les ambiguïtés et de rendre la NIMP 26 applicable dans les pays où des populations de mouches des fruits sont endémiques et dans ceux qui ne sont pas touchés par ces infestations.

Groupe de travail d'experts sur l'annexe Inspection au champ (2021-018) à la NIMP 23 (Directives pour l'inspection)

- [41] L'ONPV du Japon a accueilli le groupe de travail d'experts sur l'annexe à la NIMP 23 – Inspection au champ – à Tokyo (Japon), du 16 au 20 octobre 2023. Élaborée à partir de la spécification 74, cette annexe complétera la NIMP 23 en fournissant des informations spécifiques sur l'inspection au champ afin de favoriser une compréhension commune du concept, des objectifs, des exigences et du processus de ce type d'inspection, ainsi que des responsabilités des ONPV, entre les pays. Cela facilitera l'harmonisation de l'inspection au champ au titre de mesure phytosanitaire et en favorisera la bonne application. Le Groupe de travail d'experts a élaboré le projet d'annexe, et il a également cerné et proposé les modifications à apporter au corps du texte de la NIMP 23, lesquelles seront examinées par l'éventuel groupe de travail d'experts responsable de la révision de la NIMP 23.

Décisions

- [42] La CMP est invitée à:

1) *prendre note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2023.

¹⁶ Page web du GTNM (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-on-commodity-standards/>.

¹⁷ Rapport de la 14^e session de la CMP: https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2019/07/CPM-14_Report_withISPMs-2019-07-31.pdf.